

Conseil Municipal du 7 septembre 2017

Compte rendu

Présents : Mesdames Sophie MARTY – Élisabeth ROUGE – Fabienne VIGNE, Fabienne JEAN BLAZY, Messieurs Didier CALVET – Claude FOLTRAN – Daniel JEAN - Michel COLAY - Denis BELARD.

Absents excusés: Madame Martine LAFON, Monsieur Quentin MICHELON.

Secrétaire de la séance : Denis BELARD.

En préambule à la réunion de ce jour, Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu concernant le dernier Conseil Municipal, du 8 juin 2017.

Aucune remarque n'est formulée.

Ordre du jour:

- 1 *Transfert de charges,*
- 2 *Désignation d'un représentant à la Communauté d'agglomération pour le PCAET,*
- 3 *Désignation d'un représentant au SCOT pour le Plan Global de Déplacement,*
- 4 *Délégation de signature pour les documents d'urbanisme,*
- 5 *Travaux de sécurisation de la RD231a,*
- 6 *Autres travaux sur la voirie communale pour les exercices 2018 et suivants,*
- 7 *Point sur le retour d'enquête sur l'extinction de l'éclairage public,*
- 8 *Questions diverses*

~~~~~

### 1) Transfert de charges :

La commission locale d'évaluation des charges transférées par les Communes à la Communauté d'agglomération s'est réunie le 5 juillet 2017.

L'examen des compétences communautaires transférées à l'agglomération (piscines, transports, rivières, gens du voyage, ...) s'établit à 300€ supplémentaires pour la commune de Loubières.

Délibération à l'unanimité

### **3) Désignation d'un représentant à la Communauté d'agglomération pour le PCAET :**

Ce document cadre de la politique énergétique et climatique de la Vallée de l'Ariège, afin de devenir un « territoire à énergie positive » d'ici 2050 (réduction des gaz à effet de serre, adaptation au changement climatique, qualité de l'air, ...).

Didier CALVET est proposé pour en devenir le délégué.

Désignation à l'unanimité

### **3) Désignation d'un représentant au SCOT pour le Plan Global de Déplacement :**

Dans le cadre de la planification urbaine et rurale, dans le cadre de la mobilité rurale, le SCOT est tenu de prendre en compte les spécificités du territoire et d'y améliorer la mise en œuvre de droit au transport, en veillant à leur complémentarité, dans le cadre de la lutte contre les gaz à effet de serre.

Denis BELARD est proposé pour en devenir le délégué.

Désignation à l'unanimité

### **4 Délégation de signature pour les documents d'urbanisme :**

Une délégation de signature doit être réalisée en vertu de l'article 422-7 du code de l'urbanisme. A cet effet, le Maire ne peut signer des autorisations d'urbanisme, le concernant en propre ou à des membres de sa famille.

Denis BELARD est proposé pour signer, dans ce cas, les documents d'urbanisme.

Délibération à l'unanimité

### **5) Travaux de sécurisation de la RD231a :**

Dans un souci de prévention de la sécurité aux abords de la maison de Mme AUGÉ « chemin du Prado », il est proposé de réaliser une opération de travaux afin de créer une écluse droite, au droit de l'habitation et de ses entrées (confer plan).

Délibération à l'unanimité

### **6) Autres travaux sur la voirie communale pour les exercices 2018 et suivant :**

Deux zones de travaux :

- 1) Chemin du Col del Fach : Renforcement de chaussée.
- 2) Lotissement de la Plaine : Calibrage de la voirie et création d'un trottoir au niveau des trois nouvelles constructions.

Délibération à l'unanimité

### **8) Point sur le retour d'enquête sur l'extinction de l'éclairage public**

Rappel sur l'expérience de juin 2017 « dite période estivale » (2 semaines et extinction de 1h00 du matin au lever de soleil).

En réponse au sondage = 25 retours du questionnaire  
23 favorables  
2 avec réserve pour cause de sécurité (vol)

Une remarque a retenu notre attention = adaptation de la période pendant les festivités (fête locale, autres)

Prochain essai « dite période hivernale » du 13 au 23 novembre 2017 de minuit à 5h00 du matin.

## 9) Questions diverses:

### a) Travaux d'aménagement de la place :

- Une demande de nouveau branchement d'eau a été commandée au SMDEA.
- Deux entreprises ont été contactées concernant la carcasse bois de la halle :
  - Bois Ariégeois et charpentes = 2 993.83 HT ou 3 592.59 TTC
  - Scierie Sanchez = 3 344.01 HT ou 4 012.82 TTC

Le devis de la scierie est légèrement plus onéreux car il comprend en plus, la volige, le double litelage et les 4 pieds métalliques.

Le devis de la scierie SANCHEZ est retenu.

### b) Sécurité entre les chemins de la Frau et de la Peyrade :

Le problème de sécurité est soulevé à l'embranchement de ces deux chemins.

Il est décidé d'implanter un « cédez le passage » pour les véhicules se trouvant sur le chemin de la Peyrade.

### c) Ruisseau de Loubières :

Il est soulevé le problème d'entretien à certains endroits.

Un courrier sera envoyé au syndicat des rivières.

Il est rappelé que « la loi sur l'eau » stipule que l'entretien est de la responsabilité des propriétaires riverains.

### d) Modification budgétaire.

A la demande du trésorier payeur il est demandé de procéder à une correction des comptes de dépenses concernant l'enfouissement des lignes :

- Enveloppe X : 4 000 €  
Vers
- Enveloppe X : 1 000 € (fonctionnement)
- Enveloppe X : 3 000 € (investissement)

La séance est levée à 19h30.

Le secrétaire

Denis BELARD